



Obligation de faire respecter les règlements intérieurs établis

Par nono22

pourquoi quand on se réfère au code R.O.M.E les aeds et les surveillants ont pour mission entre autre de faire respecter le ou les règlements intérieurs externat et internat trouve t-on dans certains établissements privés sous contrat du personnel éducatif en marge qui refusent de faire respecter les règlements par facilité, par laxisme ou autre raison qui sont en plus soutenus par leur hiérarchie. On constate très vite des tensions au sein de l'équipe des surveillants et des tensions entre les élèves et les surveillants qui font respecter le règlement.
Que dit le code du travail?

Par sophie75

l'une des missions des surveillants et des assistants d'éducation est de faire respecter le ou les règlements intérieurs au sein de l'établissement scolaire que ce soit dans un établissement du privé ou dans un établissement du public

Par sophie75

"Au quotidien l'assistant d'éducation (ASEN) veille au respect du règlement intérieur de l'établissement, à l'assiduité des élèves et doit contacter les parents en cas d'absence injustifiée.

www.ouestfrance-emploi.com ? Fiches métiers

Assistant d'éducation (H/F) - Ouestfrance-emploi"